Ci-dessous les exigences de la R31 et notre plan d'architecture informatique.

Attention cela ne concerne pas l'infrastructure de la DSI DERICHEBOURG mais uniquement celle de la Station centrale de télésurveillance.

Q1 : J'ai vu le profile du poste. Ça veut dire que je travaillerais dans la Station centrale de télésurveillance. Est-ce que cette station est comme SOC ou CERT?

2 phases :Conception / réalisation (Forfait une fois)
Travail de conception (1 à 2 semaines de travail)
Mise en application / suivi / audit (forfait de prestation assistance mensuelle)
Fréquence 1 fois par mois

Ce poste consiste à 2 phases: Conception et réalisation.

Dans la phase de conception, il faut fournir une charte informatique et un plan de sécurité PSSI selon le référentiel APSAD D32 N3.

Dans la phase de réalisation, comme PDIS/PRIS, il faut mettre en œuvre les mesures de cybersécurité, suivre les incidents/les alertes, veiller sur les vulnérabilités et les cybermances et réaliser des audits de sécurité périodiques.

Nous devons produire : une charte informatique, un plan de sécurité PSSI, référent RSI prise en compte du référentiel APSAD D32 niveau de sureté 3

## Référentiel APSAD D32:

Ce référentie a pour objectif d'accompagner les utilisateurs et installateurs dans la conduite d'un projet de conception et d'installation des systèmes de sécurité ou de sureté résistants aux cyberattaques sur un réseau informatique.

Il préconise une méthodologie en quatre étapes: une analyse de risque puis des phases de conception, de réalisation et de maintenance de l'installation.

Pourquoi mettre en place référentiel APSAD D32?

Pour la prévention et la protection de la cybermenace, il faut creuser les vulnérabilités du SI, telles que

- Mauvaise architecture et Cloisonnement
- Insuffisance voire absence de protection des données (chiffrement)
- Défaut de sensibilisation personnel + mauvaise hygiène SI
- Absence de mise à jour et suivi régulier

PSSI: Politique de sécurité du système d'information.

RSI: Responsable du système d'information.

APSAD: Assemblée plénière de sociétés d'assurances dommages.

CNPP: Centre national de prévention et de protection